

CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE

FORMATIONS

MONNAIE, FINANCE, BALANCE DES PAIEMENTS

Président : M. Christian de Boissieu, professeur à l'université de Paris 1

SYSTEME PRODUCTIF

Président : M. Édouard Salustro, président de la société SALUSTRO-REYDEL

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR

LES INVESTISSEMENTS DIRECTS ETRANGERS EN FRANCE

Président : M. Jean-Louis Mucchielli, professeur d'économie à l'université de Paris 1
Rapporteurs : M. Dominique Nivat, Banque de France ;
M. Vincent Thollon-Pommerol, INSEE

LES INVESTISSEMENTS DIRECTS ÉTRANGERS EN FRANCE

Sommaire

	Page
Préface	5
Introduction	6
1. L'état des lieux : les sources d'information sur les investissements directs et les organisations concernées	8
1.1 Les sources	
1.1.1 Les données de balance des paiements et de position extérieure collectées par la Banque de France	8
1.1.2 Les déclarations à la direction du Trésor	9
1.1.3 Les données de l'enquête sur les liaisons financières entre sociétés conduite par l'INSEE	9
1.1.4 Les autres sources	10
1.2 Les acteurs et leur mode opératoire	
1.2.1 Les travaux de la Banque de France	12
1.2.2 Les travaux de l'INSEE	13
1.2.3 Les travaux du Service d'Études des Statistiques Industrielles (SESSI)	14
2. Les utilisateurs des statistiques d'investissements directs et leurs besoins	
2.1 Les principales catégories d'utilisateurs	17
2.2 Les besoins exprimés	17
3. Points forts et caractéristiques des statistiques sur les investissements directs étrangers en France	
3.1 Les caractéristiques méthodologiques de chaque système statistique	
3.1.1 Les statistiques d'investissements directs de la balance des paiements et de la position extérieure et les statistiques de FATS	19
3.1.2 Les statistiques sur les implantations étrangères en France de la direction du Trésor	20
3.1.3 Les statistiques issues du fichier sur les liaisons financières (LIFI) de l'INSEE et les statistiques du SESSI	20
3.1.4 Les données de la DATAR	21
3.1.5 Les données de sources privées	22

3.2 Les points forts du système statistique français	22
3.3 Les défauts de cohérence des statistiques françaises d'investissements directs	23
4. Les recommandations du groupe de travail	25
• Liste des annexes	28
• Liste des schémas, tableaux et encadrés	29
• Signification des principaux sigles et acronymes utilisés dans le rapport et les annexes	30
• Bibliographie	32

Préface

Sur un sujet trop souvent passionnel, voici un rapport calme, raisonnable et qui débouche sur des recommandations concrètes.

Le groupe du CNIS a eu raison de se consacrer à la connaissance et à la mesure de l'investissement direct étranger en France. La perspective symétrique, l'investissement direct français à l'étranger, sera traitée en son temps. De toute façon, les deux aspects sont étroitement liés et ils supposent un renforcement de la coordination statistique internationale.

Ce rapport présente un état des lieux, soulignant à la fois l'articulation entre l'offre (les principaux services producteurs) et la demande (les utilisateurs) de statistiques sur l'investissement direct étranger en France, et les cohérences et incohérences entre les différentes sources. Il propose la première évaluation (à ma connaissance) du système statistique français dans le domaine étudié, avec une revue sans complaisance de ses forces et faiblesses. Au chapitre des recommandations, j'ai noté des pistes nouvelles et réalistes, certaines concernant directement les décideurs français, d'autres relevant d'une amélioration dans la coordination internationale et spécialement européenne.

Avec ce type de rapport, le CNIS remplit parfaitement sa fonction d'évaluation et de proposition. Posant ainsi un dernier acte à la tête de la formation « Monnaie, Finance, Balance des Paiements », que je quitte après presque dix ans avec beaucoup de regrets et probablement un peu de sagesse, je remercie infiniment mon collègue le Professeur Mucchielli, les deux rapporteurs Dominique Nivat (Banque de France) et Vincent Thollon-Pommerol (INSEE) et tous les participants, d'avoir relevé le défi avec autant de doigté et d'efficacité.

Christian de Boissieu

Professeur à l'Université de Paris I (Panthéon-sorbonne)

Introduction.

Selon la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED), après plusieurs années de croissance continue, les investissements directs étrangers dans le monde ont encore crû de 27% en 1999, atteignant 865 milliards de dollars au total¹. Pour leur part, les investissements directs français à l'étranger et étrangers en France recensés dans la balance des paiements ont crû respectivement de 148% (à 101 milliards d'euros) et 38% (à 37 milliards d'euros) en 1999, s'inscrivant également dans un mouvement d'expansion continue depuis le milieu des années 1990². En quelques années, les investissements directs internationaux sont devenus l'un des principaux vecteurs du phénomène de mondialisation, tout à la fois révélateurs et accélérateurs de l'intégration économique et de la concentration financière à l'échelle mondiale.

Ces investissements, qui donnent naissance à des entreprises de taille mondiale, renforcent le pouvoir de sociétés transnationales de constitution plus ancienne ou modifient la répartition géographique de la production, jouent un rôle essentiel dans la structuration de l'espace économique et des échanges internationaux. Ils ne modifient pas seulement les relations financières et commerciales traditionnelles entre pays, mais transforment profondément les rapports économiques entre les acteurs du jeu économique : organisations internationales, États, entreprises, syndicats professionnels, etc.... Ils suscitent donc de nouvelles grilles d'analyse et, partant, de nouveaux besoins statistiques. Nombreuses sont les organisations internationales qui ont exprimé leurs besoins d'informations sur ce phénomène et se sont adressées à divers organismes nationaux ou internationaux à caractère statistique pour y répondre : l'Organisation Statistique des Communautés Européennes (OSCE ou EUROSTAT) au plan européen, l'Organisation des Nations Unies (ONU), via la CNUCED notamment, le Fonds Monétaire International (FMI), l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) et l'Organisation pour la Coopération et le Développement Économique (OCDE) au plan mondial. En France, plusieurs organismes sont directement concernés par ces demandes (cf. encadré n°1 pour une présentation des groupes de travail internationaux sur les investissements directs et des organismes français qui y participent en tant que fournisseurs de données).

Les demandes d'informations et les besoins d'analyse concernent tous les pays, et en particulier les pays membres de l'Union monétaire européenne, auxquels les économistes s'accordent à promettre un renforcement de la concurrence et de l'intégration économiques suite au lancement de l'euro. Ils portent tant sur les investissements directs *de l'étranger* que sur les investissements directs *à l'étranger*. Par nature, une réflexion visant à améliorer les statistiques d'investissements directs aurait donc vocation à être organisée dans un cadre international, au minimum européen, et à concerner les investissements entrants comme les investissements sortants.

Compte tenu de la diversité des demandes et des besoins propres à chaque organisation internationale (on verra ci-dessous que dans le cadre pourtant relativement structuré de l'Union européenne, il n'existe pas moins de trois groupes de travail sur les investissements directs étrangers, qui ont des correspondants nationaux, des approches statistiques et des besoins différents), ainsi que des réticences de nombreux pays européens à accroître la transparence de leurs statistiques d'investissements directs et à les rénover, le parti a été pris de ne pas attendre les conclusions d'une hypothétique synthèse européenne pour réfléchir aux moyens d'améliorer les statistiques nationales. Des spécialistes étrangers, des responsables des institutions européennes ou d'autres organisations internationales ont cependant été associés à tous les stades de la réflexion du groupe de travail et à l'élaboration de ce rapport. Les recommandations et les propositions de réformes du rapport ont ainsi l'ambition de rationaliser les statistiques françaises d'investissements directs et de les adapter à d'éventuels progrès réalisés au plan international.

¹ Cf. le *World Investment Report 2000*, New-York/Genève, publié le 4 octobre 2000. Par rapport aux autres organismes internationaux qui publient des résultats sur les investissements directs étrangers, la CNUCED a le mérite de fournir des données plus complètes et plus rapidement actualisées. En revanche, les chiffres estimés pour certains pays et zones géographiques sont parfois fragiles et il arrive que la compilation des données transmises par les autres pays ne soit pas exempte d'erreurs.

² Cf. le *Rapport annuel de la balance des paiements et de la position extérieure de la France 1999*, Paris, publié en septembre 2000.

Le mandat du groupe de travail, qui est de « *viser à une meilleure connaissance statistique des investissements directs étrangers en France [en] étudiant les différentes méthodes actuelles de collecte et de comptabilisation de [ces] investissements [et en] proposant des moyens de réconcilier les données issues des différentes sources...* »³ » peut apparaître trop restrictif étant donné l'ampleur des investissements directs français à l'étranger et leur impact sur la production, les exportations, l'emploi, etc... non seulement dans les pays d'accueil, mais surtout en France même. Le caractère limité du mandat est effectivement discutable sur le plan économique, il ne l'est pas au plan statistique, eu égard aux différences majeures entre les deux catégories de statistiques d'investissements directs. Ainsi, la plupart des organismes qui établissent des statistiques ou compilent des informations sur les implantations étrangères en France (l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques, INSEE, le Service des Études et des Statistiques Industrielles, SESSI, la Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale, DATAR, la Direction du Trésor du Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie) ne sont pas en mesure d'effectuer un travail symétrique sur les implantations des entreprises françaises à l'étranger, qui n'entre d'ailleurs pas dans leurs attributions. Même lorsque les données sont symétriques en apparence, comme dans le cas des stocks d'investissements directs de la position extérieure, elles relèvent de modes de collecte différents qui ne permettent pas de les traiter de façon identique au plan statistique. Ceci justifie que le groupe se soit limité à étudier les investissements directs étrangers en France, une partie de ses conclusions et recommandations pouvant néanmoins être étendue aux investissements directs français à l'étranger.

Le groupe de travail a tenu au total 12 réunions entre septembre 1999 et octobre 2000, au cours desquelles sont intervenus les principaux producteurs de données sur les investissements directs étrangers en France, ainsi que de nombreux utilisateurs de ces données. Les travaux ont cherché à favoriser le dialogue et la circulation de l'information entre les producteurs et les utilisateurs pour faire apparaître les principaux traits et caractéristiques d'une demande statistique hétérogène et multiforme. Pour les producteurs, sont intervenus la Banque de France, à la fois pour les statistiques d'investissements directs de la balance des paiements et de la position extérieure et pour les statistiques de FATS⁴, l'INSEE, le SESSI, la DATAR et la direction du Trésor. Des utilisateurs, représentants d'organisations internationales telles que l'OCDE et la Commission européenne, ont fait part de leurs besoins et réflexions, de même que des économistes et chercheurs, de l'Université de Paris-1 et du Centre d'Études Prospectives et d'Informations Internationales (CEPII). Le groupe a également entendu un spécialiste italien des investissements directs, venu d'une part présenter ses travaux de recherche, d'autre part informer le groupe des réflexions conduites en Italie visant à l'amélioration des statistiques d'investissements directs. De nombreux autres utilisateurs de statistiques d'investissements directs (appartenant au Mouvement des Entreprises de France, MEDEF, à plusieurs fédérations professionnelles, aux Directions de la Prévision, des Relations Économiques Extérieures et des Investissements Internationaux du Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, aux Ministères de la Défense et de l'Éducation Nationale, au Commissariat Général au Plan, à des administrations régionales ou locales, à des départements d'études et de recherche d'entreprises ou d'institutions financières, à des organismes de conjoncture, à des universités françaises ou étrangères, etc...) ont également participé aux travaux du groupe et pu faire connaître leurs attentes⁵.

³ Voir le mandat du groupe de travail en annexe 1.

⁴ Foreign Affiliates Trade Statistics ou Statistiques sur les Filiales Étrangères : ensemble de statistiques destinées à mesurer le poids économique des entreprises à capitaux majoritairement étrangers dans les économies nationales, cf. supra.

⁵ Voir la liste des membres du groupe de travail en annexe 2. Plusieurs contributions résumées de producteurs ou d'utilisateurs de statistiques sur les investissements directs étrangers en France sont également présentées en annexe.

1. L'état des lieux.

1.1. Les sources.

1.1.1. *Les données de balance des paiements et de position extérieure collectées par la Banque de France.*

Ces données sont recensées dans le cadre des missions de la Banque de France telles qu'elles sont déterminées par la loi du 4 août 1993. Celle-ci précise en effet, dans son article 16, que la Banque de France élabore, pour le compte de l'État, la balance des paiements et la position extérieure de la France.

La méthodologie de la balance des paiements est fondée sur les recommandations du Fonds Monétaire International et de la Banque Centrale Européenne. Le document de référence actuellement en vigueur est le V^{ème} manuel de balance des paiements du FMI, publié en 1993.

Conformément aux recommandations du FMI, les investissements directs sont constitués des opérations financières effectuées par des investisseurs afin d'acquérir, d'accroître ou de liquider un intérêt durable dans une entreprise et de détenir (ou de liquider) une influence dans sa gestion. La notion d'investissement direct est donc plus large que celle de contrôle.

a) Les données de flux.

Par convention, on considère qu'une relation d'investissement direct est établie dès lors que l'investisseur détient au moins 10% du capital social de l'entreprise investie. Lorsque ce seuil de participation est atteint, l'entreprise « investisseuse » et l'entreprise investie sont qualifiées d'entreprises apparentées ou affiliées ; les opérations de prêt, les flux de trésorerie et, plus généralement, l'ensemble des opérations financières entre les deux entreprises sont alors enregistrées en investissements directs. Les bénéfices non distribués (et donc réinvestis) de la société investie sont également enregistrés comme des investissements directs de la société investisseuse au prorata de la part du capital que celle-ci détient dans celle-là. Les opérations d'investissements directs sont ventilées en fonction de leur nature en trois catégories :

les opérations en capital social, qui comprennent les créations, acquisitions ou extensions d'entreprises, réalisées sous forme d'acquisitions de titres ou d'actifs productifs, les subventions d'équilibre, les consolidations de prêts, prêts subordonnés et prêts participatifs du secteur bancaire, les investissements immobiliers ;

les bénéfices réinvestis, qui correspondent aux résultats nets des entreprises investies au cours d'un exercice comptable diminués des dividendes versés à la maison-mère au cours du même exercice ;

les autres opérations, qui recouvrent les opérations de prêts, avances, dépôts, à court et long terme, entre sociétés affiliées, à l'exception des crédits commerciaux et des crédits et dépôts entre les banques résidentes et leurs correspondants étrangers, classés en autres investissements.

Les flux (y compris les bénéfices réinvestis) sont enregistrés chaque mois.

Outre les éléments d'identification des sociétés concernées, on recueille les informations nécessaires à l'établissement de la balance des paiements : le montant de l'opération en valeur de règlement, le sens (recette ou dépense pour la France), la monnaie de règlement, le mois durant lequel l'opération a été effectuée, la nature de l'opération (capital social, bénéfice réinvesti, autre opération).

b) les données de stocks.

A la différence des données sur les stocks d'investissements directs français à l'étranger, qui sont établies notamment au moyen d'enquêtes des comptoirs et succursales de la Banque de France auprès des entreprises, les données sur les stocks d'investissements directs étrangers en France sont obtenues par croisement des fichiers disponibles à la Banque de France ou relevant d'autres entités administratives (en particulier pour les banques et les sociétés d'assurances).

Les données disponibles sont, outre les données d'identification de la société investisseuse et de la société investie, le pays de la société investisseuse et l'activité principale de la société investie, la part du capital détenu, la valeur comptable du stock détenu, en distinguant capital social, autres fonds propres et prêts. En raison de la difficulté de valoriser individuellement les actifs non cotés, il n'y a qu'une estimation globale du stock en valeur de marché.

1.1.2. Les déclarations à la Direction du Trésor.

Le régime actuellement applicable aux investissements directs étrangers en France est entré en application en février 1996 (loi n° 96-109 du 14 février 1996 et décret n° 96-117 du 14 février 1996). Selon ce régime, les entreprises ou personnes physiques étrangères investissant en France sont tenues d'informer la direction du Trésor de l'opération, l'investissement étant entendu comme une prise de participation supérieure à un tiers du capital pour les entreprises non cotées et à 20% du capital ou des droits de vote pour les sociétés cotées, et dans certains cas, prévus par la loi, de demander une autorisation préalable. Initialement faite dans le cadre du contrôle des changes et constituant de ce fait une obligation forte, cette déclaration est devenue moins contraignante, par suite d'assouplissements successifs de la loi visant à libéraliser les mouvements des capitaux. Elle reste obligatoire pour la plupart des opérations supérieures à 10 millions de francs, de façon à permettre le suivi et le contrôle des investissements, notamment dans le secteur de la défense nationale ou encore pour les opérations susceptibles de mettre en cause la santé publique. Néanmoins, on peut craindre une perte d'information par rapport aux années antérieures, en particulier pour les opérations de faible montant.

Son principal intérêt réside en ce qu'elle fournit, outre la liste des investisseurs directs, leur pays de résidence, le pourcentage du capital social des entreprises investies qu'ils détiennent et le pays d'origine des capitaux. Les informations complémentaires sur les actionnaires, directs et parfois indirects, fournies par les investisseurs étrangers sont conservées par l'INSEE dans les exploitations faites depuis 1996.

1.1.3. Les données de l'enquête sur les liaisons financières entre sociétés conduite par l'INSEE.

Enquête statistique visée par le CNIS, l'enquête sur les liaisons financières entre sociétés (dite LIFI) concerne les personnes morales (société, GIE, etc...) qui ou détiennent plus de 8 millions de francs de titres de participation, ou emploient plus de 500 salariés, ou réalisent un chiffre d'affaires supérieur à 400 millions de francs, ou étaient tête de groupe à l'issue de l'enquête de l'année antérieure, ou étaient majoritairement détenue par des sociétés étrangères. Au total, plus de 20 000 entreprises sont enquêtées chaque année.

Chaque entreprise démarchée doit fournir la liste individuelle des personnes morales actionnaires, avec les données d'identification (y compris le numéro SIREN pour les entreprises françaises), le pourcentage des droits de vote attaché à la part du capital détenu et la liste individuelle de ses filiales et participations. Pour ces dernières, outre les données d'identification (y compris le numéro SIREN pour les entreprises françaises), elles doivent renseigner les effectifs de l'entreprise, la valeur comptable des titres détenus, le pourcentage de capital détenu et le pourcentage des droits de vote attachés.

Sur la base de ces liens, l'INSEE calcule un taux de contrôle (en général égal au pourcentage des voix détenues en assemblée générale ordinaire d'actionnaires mais qui peut être porté à la valeur conventionnelle de 50,01% si l'entreprise est consolidée par intégration globale dans les comptes d'une société consolidante). On détermine ensuite les têtes de groupes, entreprises contrôlant directement au moins une autre entreprise sans être elles-mêmes contrôlées, ni directement ni indirectement. A chaque tête de groupe on associe le contour de son groupe, en distinguant les entreprises contrôlées et les entreprises qui sont seulement sous influence. A chaque tête de groupe on associe son pays d'implantation qui définit la nationalité du groupe.

Les filiales françaises de groupes étrangers figurant dans le fichier LIFI constituent une évaluation des entreprises sous contrôle étranger.

1.1.4. Les autres sources.

En complément des sources évoquées ci-dessus, que l'on peut qualifier de statistiques soit par leur nature, soit en fonction de leur large couverture de champ permettant des exploitations statistiques fiables, d'autres sources utiles peuvent être mentionnées.

a) Les données de la DATAR.

A l'origine pour ses besoins propres, mais donnant lieu à publication, la DATAR maintient un fichier d'informations sur les opérations d'investissements directs qui lui ont été soumises ou dont elle a pu avoir connaissance. Outre une mesure de l'efficacité de son réseau, la finalité des travaux de la DATAR est de donner une indication du nombre d'emplois créés ou maintenus par les entreprises étrangères implantées en France.

b) Les données de sources privées.

Quelques entreprises spécialisées dans le recueil et la publication de données économiques sur les entreprises commercialisent des fichiers de données individuelles où figurent les actionnaires et filiales et participations d'entreprises françaises. Les sources utilisées mobilisent les données contenues dans les obligations légales de publicité d'un certain nombre de sociétés françaises (tableau des filiales et participations en annexe du bilan des comptes sociaux déposés aux greffes des tribunaux de commerces, publications de ces données au BALO pour les sociétés cotées et leurs filiales), les informations de la presse économique et financière et des enquêtes directes auprès des entreprises. Il est vraisemblable que certaines de ces entreprises, disposant d'un réseau couvrant plusieurs pays mobilisent des informations recueillies par des voies similaires dans ces pays. Ceci explique la présence d'informations sur les actionnaires étrangers directs et indirects des sociétés françaises.

c) Les données de sources internationales ou étrangères.

Il existe par ailleurs des publications internationales faisant état de statistiques sur les investissements directs. Mais celles-ci ne présentent pas de données originales et se bornent souvent à reproduire des données établies dans un cadre national, éventuellement harmonisées au plan statistique. Leur utilisation apparaît en conséquence peu susceptible d'améliorer la connaissance des investissements directs étrangers en France.

L'exploration de sources étrangères, permettant d'accéder à de nouvelles données, est sans doute plus riche de promesses. Cependant, comme on l'a vu, les sources étrangères comme les sources françaises sont, à l'exception des statistiques de balance des paiements et de position extérieure, peu fournies en ce qui concerne les investissements directs à l'étranger. Et s'agissant de la position extérieure, les statistiques ne sont pas de qualité équivalente, les données sur les investissements à l'étranger étant plus difficiles à collecter et à vérifier que les données sur les investissements de l'étranger. Le recoupement des statistiques françaises sur les investissements directs étrangers en France, en flux ou en stocks, avec les données

« miroir » de nos principaux partenaires sur leurs investissements directs en France doit donc être effectué avec prudence (cf. ci-après).

Encadré n°1 : les groupes de travail internationaux sur les investissements directs

Outre les départements des organisations internationales qui ont pour fonction spécifique de compiler des statistiques de balance des paiements et de position extérieure et d'en définir ou d'en préciser la méthodologie (Unité balance des paiements d'EUROSTAT, division balance des paiements et réserves de change de la BCE, direction des affaires financières, fiscales et des entreprises de l'OCDE, département statistique du FMI), et dont les correspondants nationaux sont, sauf exception, les banques centrales nationales, plusieurs groupes de travail, souvent rattachés aux mêmes organisations, mènent actuellement une réflexion visant à élargir et à compléter la notion d'investissements directs, notamment à travers la prise en compte d'indicateurs relatifs à l'activité des entreprises ou des groupes d'entreprises hors de leur pays d'origine et aux relations entre l'ensemble des sociétés internationales attachées à un même groupe d'entreprises. Ces groupes de travail ont des correspondants nationaux différents, en France comme à l'étranger (cf. tableau ci-dessous).

Tableau 1 : les groupes de travail internationaux permanents sur les investissements directs

<i>Organisme international de tutelle</i>	<i>Subdivision administrative</i>	<i>Intitulé du groupe de travail</i>	<i>Organisme national correspondant</i>	<i>Subdivision administrative</i>
Commission européenne	Unité Registres	Mondialisation (investissements entrants seulement)	INSEE	Division des statistiques d'entreprises
EUROSTAT	d'entreprises			
Commission européenne	Unité Balance	FATS (investissements entrants et sortants)	Banque de France	Direction de la balance des paiements
EUROSTAT	des paiements			
Commission européenne	Unité	FATS	INSEE	Département des
EUROSTAT	Services			activités tertiaires
OCDE	Comité de l'investissement international et des firmes multinationales	Statisticiens financiers (flux et stocks)	Banque de France	Direction de la balance des paiements
Direction des affaires financières, fiscales et des entreprises (DAFFE)				
OCDE	Comité	Globalisation	1- Ministère de	1- SESSI
Direction de la science, de la technologie et de l'industrie (DSTI)	de l'industrie	(données sur l'activité industrielle manufacturière et sur les FATS entrants et sortants)	l'industrie (DiGITIP)	
			2-INSEE	2-Division des stat. d'entreprises
			3- Banque de France	3- Direction de la bal. des paiements

1.2. Les acteurs et leur mode opératoire.

1.2.1. Les travaux de la Banque de France.

a) Les données de flux.

Dans le cadre des opérations de contrôle et de fiabilisation de ses statistiques sur les investissements directs étrangers en France et pour remédier à d'éventuelles lacunes de déclaration, la Banque de France utilise concurremment avec l'interrogation des entreprises les informations de la presse économique et financière, puis toute information disponible dans le cadre de la réglementation des opérations avec l'étranger, notamment les déclarations administratives que lui transmet la direction du Trésor (cf. schéma ci-après).

Intégrées à la balance des paiements, les statistiques d'investissements directs sont ensuite publiées mensuellement, d'abord par le Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, puis dans le Bulletin mensuel de la Banque de France. Les statistiques annuelles font l'objet d'une présentation détaillée dans le « Rapport annuel de la balance de paiements et de la position extérieure de la France », publié sous double timbre du Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie et de la Banque de France. On y trouve en particulier des statistiques ventilées par nature des flux, par pays de provenance des capitaux (premier pays de contrepartie identifié lors de l'opération d'investissement direct) et par secteur d'activité des entreprises investies. La Banque de France calcule et publie aussi des statistiques croisant ces critères.

b) Les données de stock.

Pour constituer son fichier sur le stock des investissements directs étrangers en France, la direction de la balance des paiements de la Banque de France détermine dans un premier temps la population des entreprises résidentes investies à partir de cinq sources différentes : le fichier BAFI des établissements de crédit géré par la direction des établissements de crédit de la Banque de France, l'annuaire des compagnies d'assurances, les informations contenues dans le fichier FIBEN et, en complément, les données de l'enquête liaisons financières (LIFI) de l'INSEE et les données d'une société privée (DAFSA). Dans un second temps, on calcule l'encours des investissements étrangers (capital social, autres fonds propres et prêts) dans les entreprises précédentes à partir des encours comptables recensés dans BAFI (pour les banques), dans le fichier ASSUR de la Commission de Contrôle des Assurances (pour les compagnies d'assurances) et dans FIBEN (pour les autres entreprises). En cas de données manquantes, les encours sont calculés par cumul des flux de balance des paiements. Le pays de résidence des investisseurs, premier pays de contrepartie, est identifié. Par contre on ne connaît pas le pays de l'investisseur ultime (ou *Ultimate Beneficiary Owner, UBO*).

Lorsque les encours comptables sont disponibles, la Banque de France calcule, pour chaque entreprise investie la valeur comptable de l'investissements direct étranger au prorata de la part que chaque investisseur direct détient dans l'entreprise (si cette part est supérieure ou égale à 10% de l'encours total).

Des données détaillées sur les stocks d'investissements directs étrangers en France sont publiées chaque année dans le Bulletin mensuel de la Banque de France et dans le rapport annuel de la balance des paiements et de la position extérieure. On trouve en particulier des données de stock par type d'investissement, leur importance par rapport au PIB, la ventilation géographique et sectorielle du stock, la population d'entreprises recensées et le degré de contrôle des entreprises investies.

A la demande d'EUROSTAT et de l'OCDE (qui ont élaboré un questionnaire conjoint), la Banque de France établit également des données statistiques sur les principales variables économiques relatives aux filiales françaises d'entreprises étrangères (effectifs, valeur ajoutée, immobilisations), ventilées par secteur d'activité. Ce sont les statistiques dites de FATS (Foreign Affiliates Trade Statistics).

La Banque de France procède enfin à des comparaisons internationales globales sur les flux et les stocks d'investissement directs, publiées dans le rapport annuel de la balance des paiements et de la position extérieure.

Encadré n°2 : partage des tâches en matière de méthodologie des opérations d'investissements directs de la balance des paiements et de la position extérieure au niveau européen.

Depuis la mise en place de la Banque Centrale Européenne et la décision de lui confier l'élaboration et la publication d'une balance des paiements mensuelle de la zone euro, le partage des tâches en matière de méthodologie et de suivi statistique de balance des paiements au sein de l'Union européenne et de la zone euro est le suivant :

- la BCE détient une compétence exclusive pour toutes les opérations du compte financier de la balance des paiements, à l'exception des investissements directs pour lesquels la compétence est partagée avec la Commission européenne, et pour les revenus (inclus dans le compte de transactions courantes) ; elle a également en charge l'ensemble de la position extérieure, dont les stocks d'investissements directs, évalués de manière globale, pour lesquels la compétence est également partagée avec la Commission ;
- La Commission européenne (EUROSTAT) est compétente pour toutes les opérations du compte courant et du compte de capital de la balance des paiements, à l'exception des revenus ; s'agissant du compte financier, l'Office Statistique des Communautés Européennes est co-responsable du domaine relatif aux flux et aux stocks d'investissements directs qu'il suit de manière détaillée par secteur et par pays, ainsi que les statistiques sur les activités des entreprises transnationales (FATS).

1.2.2. Les travaux de l'INSEE.

L'INSEE procède aux opérations classiques de traitements des enquêtes : contrôle et apurement des données, recherche des informations complémentaires pour les entreprises non-répondantes, codification des pays et des activités si nécessaire, vérification du numéro SIREN des entreprises françaises. Un identifiant propre à l'enquête est attribué aux entreprises étrangères non inscrites dans le répertoire SIRENE (seules les entreprises étrangères ayant un établissement permanent ou un représentant fiscal en France sont inscrites au répertoire SIRENE).

L'INSEE recherche ensuite le taux de contrôle des actionnaires à partir des informations collectées (taux de détention du capital et pourcentage de voix en assemblée générale d'actionnaires). En général ce taux est identique au pourcentage de voix. Seules les « têtes de groupe » dont une autre tête de groupe détient, directement ou indirectement, plus de 40% des voix sont examinées. On regarde comment l'actionnaire traite cette entreprise dans la consolidation des comptes. Si elle est intégrée globalement, le taux de contrôle est forcé. Sinon, on garde le pourcentage des voix comme mesure du contrôle.

On recherche ensuite les têtes de groupes, entreprises contrôlant au moins une autre entreprise et non contrôlées, directement ou indirectement par une autre personne morale. Ainsi qu'il est

suggéré dans le paragraphe précédent, on établit une première version de cette liste que l'on apure des entreprises contrôlées avec un pourcentage de voix minoritaire. On vérifie aussi systématiquement la qualité de l'information sur les groupes de plus de 500 salariés disparaissant ou apparaissant d'une année sur l'autre ainsi que celle des entreprises de plus de 200 salariés contrôlées une année ou l'année précédente.

On calcule enfin le contour des groupes. On distingue les entreprises contrôlées par un groupe des entreprises sous l'influence d'un ou plusieurs groupes.

Le rapprochement avec les données de SUSE (qui fusionne les données comptables annexées aux déclarations fiscales sur l'impôt sur les bénéfices et les données des enquêtes annuelles d'entreprises) permet d'établir des tableaux statistiques publiés dans l'Annuaire Statistique de la France.

Les fichiers de données individuelles sont mobilisés dans des études effectuées par l'INSEE, les services statistiques ministériels ou des universitaires et des chercheurs (après accord du comité du secret statistique du CNIS).

Les déclarations reçues par la direction du Trésor sont saisies dans leur intégralité à l'INSEE. Toutes les déclarations relatives à un exercice sont regroupées dans un même fichier, même si elles sont parvenues à une date plus tardive. On attend d'avoir les informations relatives au mois de mars de l'année (n+1) pour intégrer aux données de l'année (n) les déclarations retardataires.

En même temps que les opérations de saisie, certains travaux nécessaires à l'utilisation statistique des données sont faits. On notera, en particulier, la création d'un code permettant de séparer les investisseurs personnes physiques des personnes morales, la codification des pays, le contrôle des dates, le contrôle des taux (inférieur à 100%) et la recherche, si nécessaire, du numéro SIREN des entreprises françaises, bien qu'il soit désormais inclus dans les données transmises par la direction du Trésor.

L'accumulation des données de flux annuels ainsi recensés a permis à la direction du Trésor de constituer puis d'actualiser chaque année un fichier de stock, donnant le pourcentage détenu par chaque actionnaire au 31 décembre de l'année. Le dernier fichier établi par la direction du Trésor a été transmis en 1996 à l'INSEE qui poursuit la confection annuelle de ce fichier stock. Le stock au 31 décembre de l'année (n) est disponible au milieu de l'année (n+1).

Quelques travaux d'études, internes à l'INSEE, ont mobilisé simultanément le contour des groupes issus de l'enquête sur les liaisons financières et le fichier stock issu des déclarations du Trésor. Les incohérences ont été résolues automatiquement.

1.2.3. Les travaux du Service d'Études des Statistiques Industrielles (SESSI).

Le SESSI est destinataire des fichiers issus de l'enquête statistique sur les liaisons financières de l'INSEE et des données du Trésor. Il procède depuis de nombreuses années, sur le champ des entreprises industrielles, à la confrontation et à l'agrégation de ces deux sources. Il actualise chaque année le fichier stock des entreprises sur la base des flux recensés dans les déclarations reçues par le Trésor et du contour des groupes de l'INSEE. On peut relever quelques différences méthodologiques entre le SESSI et l'INSEE. Les principales portent sur la définition du « contrôle étranger », sur le traitement des filiales communes et sur l'affectation du code « nationalité » de l'entreprise dans un certain nombre de cas complexes.

Apparié avec les données de l'enquête annuelle d'entreprise (EAE) du SESSI, le fichier sert à une publication annuelle mesurant la pénétration étrangère en France et à des études ponctuelles sur les groupes, français et étrangers. La publication annuelle du SESSI répond à deux questions :

1/ quelle est la place des entreprises à participation étrangère dans l'activité des entreprises industrielles ?

2/ quelles sont leurs caractéristiques principales ?

Le recensement des implantations étrangères en France a été entrepris pour la première fois par le service statistique du Ministère de l'Industrie en 1972-1973, à partir de données privées et, à compter de 1974, à partir des déclarations d'investissements directs du Trésor. On dispose depuis d'une série cohérente en méthode jusqu'à 1998. Les informations présentées dans les différents tableaux de la publication du SESSI - comme le chiffre d'affaires, l'investissement ou les exportations - sont réparties selon plusieurs critères, outre le taux de contrôle et la nationalité : le secteur d'activité (secteur d'activité principale des entreprises dans les tableaux nationaux et secteur d'activité principale des établissements dans les tableaux régionaux) ; la taille de l'entreprise, mesurée par l'effectif employé en France (sept classes sont retenues) ; la région d'implantation des établissements appartenant aux entreprises à capitaux étrangers. Ces statistiques du SESSI sont transmises à l'OCDE pour publication avec les statistiques comparables établies dans de nombreux pays.

Il y a, par ailleurs, des réflexions en cours au SESSI pour proposer d'introduire dans les EAE un questionnement léger sur l'appartenance à un groupe français ou étranger, au moins pour les petites entreprises, et en veillant à ce que cette question soit complémentaire de celles de l'enquête liaisons financières de l'INSEE.

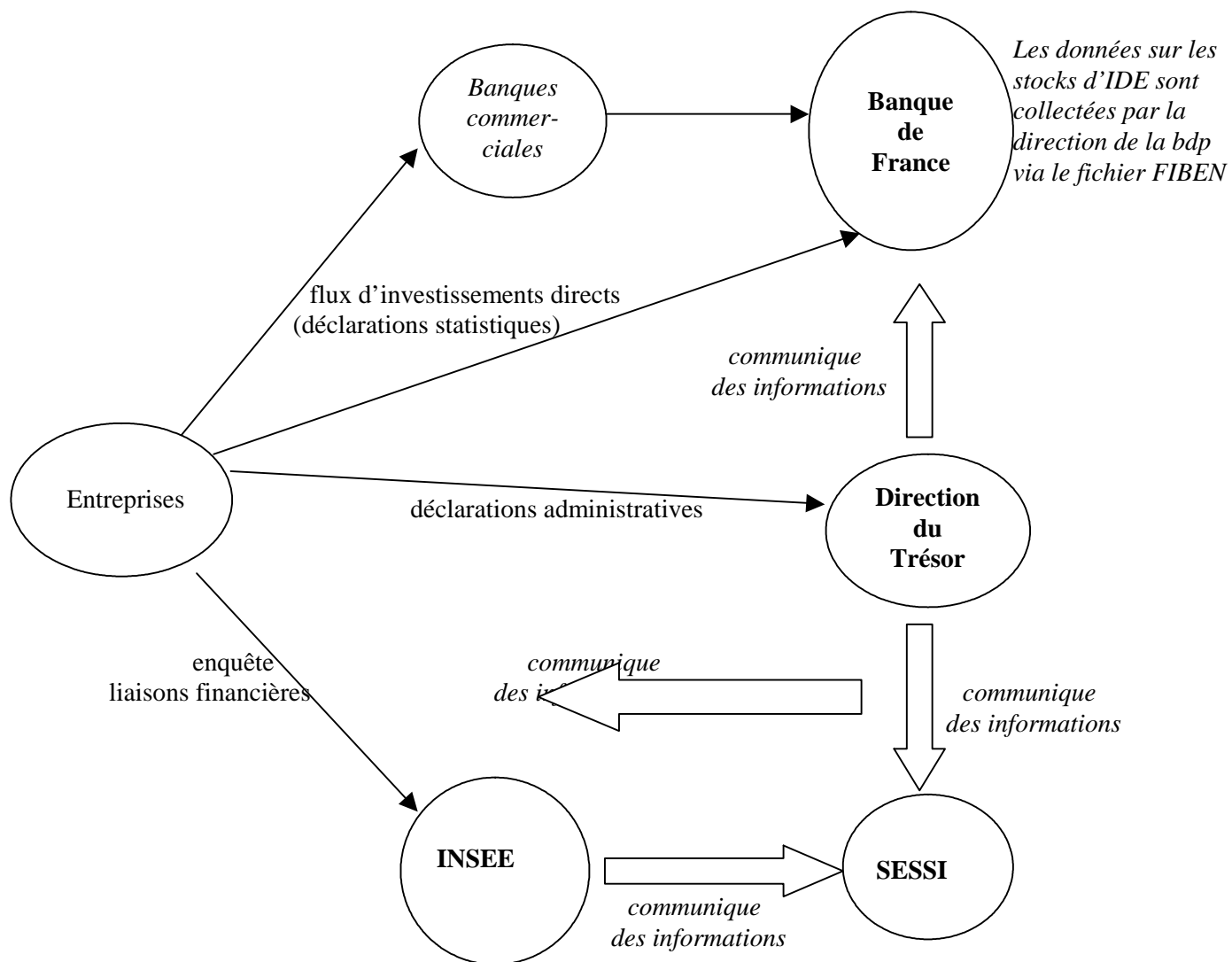
Tableau n°2 récapitulant les informations disponibles sur les investissements étrangers

Sur la base des informations recueillies par le groupe, on peut dresser un tableau synthétique des informations disponibles dans les diverses sources (mais pas toujours diffusées).

Variable / Source	Banque de France flux	Banque de France stocks	INSEE (LIFI)	Trésor flux	Trésor stock	SESSI	DATAR
Statut	Adm. / Stat.	Adm. / Stat.	Stat.	Adm.	Adm.	mixte	Adm.
Caractère obligatoire	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	NON
Activités	Toutes	Toutes	Toutes	Toutes	Toutes	Industrie	Quelques secteurs non pris en compte
Couverture suivant la taille des entreprises	à tendance exhaustive	à tendance exhaustive	variable suivant la taille	variable suivant la taille	10 M.F. de C.A. pour les créations	20 salariés et plus	20 salariés et plus
Pays de l'investisseur immédiat	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Pays de l'investisseur final	NON	NON	pas toujours fiable	OUI	OUI	OUI	NON
Valeur en capital	OUI	OUI	pas fiable	OUI	pas toujours fiable	NON	NON
Prêts et autres liens financiers	OUI	OUI	NON	NON	NON	NON	NON
Évaluation en valeur comptable	NON	OUI	NON	NON	NON	NON	NON
Évaluation en valeur de marché/de règlement	OUI	OUI (mais non détaillé)	NON	NON	NON	NON	NON
Présence du N° SIREN	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON
% du capital	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON
% des voix	NON	NON	OUI	NON	NON	OUI	NON
Taux de contrôle	NON	NON	OUI	NON	NON	OUI	NON
Rapprochement avec des données éco. g ^{ales} (emploi, valeur ajoutée...)	NON	OUI (FIBEN)	OUI (SUSE)	NON	possible (via le fichier de l'INSEE)	OUI (EAE)	NON

Schéma n°1

La collecte des données sur les investissements directs étrangers en France



2. Les utilisateurs des statistiques d'investissements directs et leurs besoins.

2.1. Les principales catégories d'utilisateurs.

Témoignage emblématique de la mondialisation et de la mutation accélérée du système économique international, les investissements directs suscitent fréquemment l'intérêt du public et des médias. Mais ceux-ci, souvent à la recherche d'informations individuelles sur les entreprises et leurs stratégies, utilisent peu les statistiques publiques d'investissements directs et leur préfèrent généralement des données issues de sources privées. Les principaux utilisateurs de statistiques publiques sur les investissements directs étrangers en France se recrutent donc parmi les universitaires, les représentants de l'Administration centrale – au sein du Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie notamment – et les responsables économiques régionaux. Ce sont leurs besoins qui sont présentés ci-dessous.

2.2. Les besoins exprimés.

2.2.1. Mesurer la contribution des investissements directs étrangers à la formation de capital fixe, à la croissance économique et aux créations d'emplois, faire participer les investissements directs à la politique d'aménagement du territoire.

Ces besoins, exprimés par la plupart des utilisateurs, et notamment par les responsables politiques et administratifs, régionaux en particulier, ne sont pas tous de même nature. Ils ont cependant en commun de nécessiter une mesure dynamique des investissements directs et une mise en relation de ces investissements avec d'autres variables dynamiques.

Les statistiques d'investissements directs disponibles sont mal armées pour répondre à de telles demandes : les données de stocks de l'INSEE (LIFI), du SESSI ou de la Banque de France (stocks d'investissements directs étrangers ou statistiques de FATS) ne permettent pas de mesurer la contribution des investissements directs à une évolution au cours d'une période donnée ; les données de flux de la Banque de France (flux d'investissements directs étrangers de la balance des paiements) ne distinguent pas entre les opérations financières, les opérations motivées par des considérations stratégiques et les investissements au sens de la comptabilité nationale (c'est à dire la formation de capital fixe).

2.2.2. Assurer un suivi des flux économiques et financiers internationaux.

Les investissements directs sont un élément de la balance des paiements, qui est elle-même un outil essentiel de la politique économique et monétaire. Les investissements directs étrangers participent des flux internationaux de capitaux, sont un élément du financement extérieur pour les pays aux transactions courantes déficitaires et contribuent à la détermination des taux de change.

2.2.3. Evaluer le rôle des entreprises sous contrôle étranger au sein des économies nationales.

Tous les utilisateurs ont souligné l'intérêt d'évaluer le rôle économique des entreprises multinationales, qui deviennent le moteur et un facteur structurant des échanges et de la production mondiaux. Il s'agit pour eux d'un besoin essentiel pour l'analyse économique et la décision politique. Il est donc nécessaire de privilégier l'étude des groupes d'entreprises, non seulement pour évaluer la valeur des investissements directs étrangers, mais surtout pour mesurer le rôle global des entreprises sous contrôle étranger dans l'économie nationale, à travers leur part dans différentes variables économiques telles que l'emploi, la valeur ajoutée, la formation de capital fixe, la croissance, les exportations, les importations, etc...

Cette mesure est explicitement prévue par le règlement européen qui régit l'élaboration des comptes nationaux (SEC95). Ce règlement prévoit que les « secteurs institutionnels des entreprises non financières et des entreprises financières (banques et assurances) » soit divisé

en trois sous-secteurs institutionnels, les entreprises sous contrôle public, les entreprises sous contrôle étranger et les entreprises sous contrôle privé français.

Au plan pratique, de nombreux utilisateurs ont souhaité une harmonisation et un élargissement des nomenclatures de référence pour le partage sectoriel des investissements directs, en particulier dans les services, afin de pouvoir croiser les statistiques sectorielles d'IDE avec les nomenclatures habituelles d'activités ou de produits. Cette demande rejoint le vœu, également exprimé par plusieurs utilisateurs, de disposer d'informations plus précises sur les investissements des sociétés-holdings.

2.2.4. *Connaître les échanges intra-groupe.*

Fusions-acquisitions et concentration aidant, on sait que les échanges intra-groupe représentent une part importante du commerce international de biens et services. Un axe à privilégier, connexe au précédent, est le travail sur les échanges intra-groupe de façon à comprendre l'articulation entre les échanges de marchandises, de services, les rapatriements de bénéficiaires et les paiements technologiques, qui tous participent du comportement stratégique des entreprises multinationales.

2.2.5. *Améliorer la cohérence, la disponibilité et la diffusion des statistiques d'investissements directs.*

Plusieurs utilisateurs, notamment parmi les utilisateurs occasionnels, déplorent que les investissements directs soient un concept de signification variable pour lequel il existerait autant de définitions, de modes de comptabilisation et de méthodologies que d'organismes producteurs de statistiques. Ce besoin de cohérence est augmenté d'une demande d'accessibilité et de comparabilité des différentes données sur les IDE, ce qui pourrait passer par une mise en ligne systématique des statistiques les plus récentes ou des moyens de se les procurer, enrichis d'informations méthodologiques, éventuellement sur un site commun. La majeure partie des utilisateurs estime en outre qu'elle est insuffisamment informée sur les modalités d'autorisation d'accès à des données individuelles.

2.2.6. *Mesurer l'attractivité du territoire.*

Pour de nombreux observateurs, les investissements directs étrangers servent, aux côtés des indicateurs de compétitivité, de révélateurs de l'attractivité d'un territoire. Peu d'entre eux pourraient cependant définir précisément la notion d'attractivité à laquelle ils se réfèrent et expliquer dans quelle mesure les investissements étrangers témoignent de cette attractivité. Les investissements directs, quelle que soit la définition exacte qu'on leur donne, obéissent à des déterminants si nombreux et si divers qu'il paraît difficile d'en faire un indicateur synthétique et univoque.

3. Points forts et caractéristiques des statistiques sur les investissements directs étrangers en France.

3.1. Les caractéristiques méthodologiques de chaque système statistique.

3.1.1. Les statistiques d'investissements directs de la balance des paiements et de la position extérieure et les statistiques de FATS.

a) Les flux d'investissements directs de la balance des paiements et les stocks d'investissements directs de la position extérieure.

Le mode de recensement des flux d'investissements directs de la balance des paiements ne permet pas de disposer systématiquement d'informations précises sur la *nature économique* des opérations d'investissements directs étrangers en France ; ainsi, par exemple, une opération en capital peut recouvrir une prise de participation ou de contrôle, la couverture des pertes d'une filiale, la création d'un établissement de production, etc⁶... Par ailleurs, la ventilation sectorielle des flux et des stocks d'investissements directs étrangers (effectuée à partir de la nomenclature de l'INSEE), qui devrait pouvoir être systématiquement croisée avec les échanges de marchandises ou de services, perd une part de sa signification économique en raison du poids croissant des holdings dans les secteurs investisseurs ou investis. En outre, compte tenu de la méthodologie propre à la balance des paiements, le recensement des flux d'investissements directs ne prend pas en compte les investissements effectués en France par des filiales d'entreprises étrangères.

Il apparaît délicat de décomposer géographiquement ou sectoriellement le stock d'investissements directs en valeur de marché ; de ce fait, toute utilisation fine de cet agrégat est actuellement impossible. Les stocks détaillés par secteur et par pays sont établis à partir de la valeur comptable des entreprises investies. Ils ne fournissent donc qu'une approximation de la valeur réelle des participations et investissements étrangers.

b) Les statistiques de FATS.

Les FATS sont directement dérivées des statistiques d'investissements directs de la balance des paiements, mais les filiales ne sont prises en compte que dans le cas d'un contrôle étranger strictement majoritaire. Les co-entreprises (ou « joint-ventures ») dont le capital est partagé par parts égales entre deux actionnaires sont ainsi exclues du recensement, sauf lorsqu'il est possible d'établir la prédominance de l'un des deux partenaires, ce qui est rare, ou lorsque les deux partenaires sont résidents d'un même pays.

Selon les principes d'EUROSTAT ou de l'OCDE, les FATS devraient être ventilées géographiquement en fonction du pays d'origine des capitaux investis (concept dit « UBO », *Ultimate Beneficiary Owner*). Cette approche est cependant difficile à mettre en œuvre, car elle implique une parfaite connaissance des groupes d'entreprises internationaux et des liens capitalistiques entre les entreprises qui les constituent. Actuellement, les FATS sont donc ventilées, comme les flux et les stocks de balance des paiements, en fonction du pays de provenance des capitaux, ou pays de contrôle immédiat. Par ailleurs, établies à partir de FIBEN, le fichier des entreprises de la Banque de France, les statistiques de FATS ont des difficultés à prendre en compte les très petites entreprises sous contrôle étranger, dont le capital et les activités ne doivent cependant pas être très importants.

Les statistiques sur le secteur bancaire ou les entreprises d'assurances sont établies respectivement à partir des fichiers BAFI, géré par le Secrétariat Général de la Commission Bancaire (Banque de France) et ASSUR, géré par la Commission de Contrôle des Assurances, qui posent des problèmes conceptuels – sur la valeur ajoutée par exemple – ou dont la fiabilité n'est pas certaine – concernant l'emploi notamment. Enfin, une dernière difficulté tient au

⁶ de façon non systématique, mais relativement fréquemment néanmoins, la direction de la balance des paiements dispose d'informations qualitatives sur la nature des opérations d'IDE.

traitement des holdings. Lorsque cela est possible, les sociétés-holding sont reventilées sectoriellement en fonction de l'activité principale du groupe qu'elles représentent, mais des difficultés d'interprétation subsistent fréquemment.

3.1.2. *Les statistiques sur les implantations étrangères en France de la direction du Trésor.*

Les déclarations d'investissement direct reçues par la direction du Trésor ne constituent pas une source statistique à proprement parler. Ce n'est d'ailleurs pas leur objet. Cependant, jusqu'à la fin des années 1980 elles ont pu constituer une source d'informations presque exhaustive, compte tenu du caractère strict de l'obligation de déclaration. A partir de 1989, progressivement, la réglementation s'est assouplie. Actuellement, depuis le vote de la loi 96-109 du 14 février 1996, nombre d'opérations sont dispensées de l'obligation d'information du Trésor, tandis que la plupart des autres doivent faire l'objet de simples déclarations administratives. On observe en outre, comme dans d'autres systèmes déclaratifs, un taux de défaut de déclaration en augmentation ces dernières années. Le fichier du Trésor ne peut donc plus constituer à brève échéance une source statistique à part entière, ce pourquoi il n'est d'ailleurs pas fait, mais devrait être utilisé uniquement en complément d'autres sources. C'est d'ailleurs l'usage auquel le destinent l'INSEE, le SESSI et la Banque de France.

3.1.3. *Les statistiques issues du fichier sur les liaisons financières (LIFI) de l'INSEE et les statistiques du SESSI.*

a) Les statistiques de l'INSEE sur les liaisons financières des entreprises.

Fondé sur la notion de groupe d'entreprises, et prenant donc en compte les filiales indirectement contrôlées, le fichier LIFI sur les liaisons financières des entreprises présente a priori un panorama plus complet des entreprises sous contrôle étranger que les statistiques issues de la balance des paiements. Il n'est cependant pas exhaustif : lui manquent les sociétés françaises ayant moins de 8 millions de francs de titres de participation, les entreprises détenues par des personnes physiques non-résidentes, une partie des sociétés effectivement contrôlées par des entreprises non-résidentes mais avec une détention non majoritaire du capital social. L'INSEE a parfois des difficultés à attribuer une nationalité aux têtes de groupe étrangères ; établi à partir de données de stock, le fichier est également relativement inerte (il n'est mis à jour qu'une fois par an et a du mal à prendre en compte les prises de contrôle et cessions entre groupes étrangers).

b) Les statistiques sur l'implantation étrangère dans l'industrie du SESSI.

Contrairement à l'INSEE, le SESSI ne collecte pas directement des informations sur la présence des investisseurs étrangers. Par contre, le SESSI traite et met en cohérence les sources primaires entre elles et avec l'enquête structurelle sur les activités économiques des firmes (EAE) et établit des statistiques d'implantation étrangère. Les statistiques d'implantation étrangère élaborées par le SESSI sont fondées sur les notions de groupe d'entreprises et de propriétaire ultime. Les données du fichier LIFI sont complétées et éventuellement modifiées par le recours à plusieurs autres sources (déclarations Trésor, données DAFSA, DIANE, KOMPASS, articles de presse...). Le passage de certaines liaisons en capital par l'étranger rend, par exemple, très difficile, voire impossible, pour l'enquête LIFI, la détermination du propriétaire ultime (et donc l'origine géographique ultime des capitaux). L'utilisation de sources complémentaires peut donc s'avérer nécessaire pour déterminer l'origine géographique qui figure dans les tableaux du SESSI, et qui peut différer du pays proposé dans le fichier LIFI. Une deuxième caractéristique essentielle des statistiques du SESSI est de couvrir les filiales de second rang des holdings et autres sociétés à capitaux étrangers de premier rang. Cette prise en compte augmente fortement le nombre d'emplois et les autres caractéristiques d'activité des filiales de groupes étrangers implantés en France, par rapport à ce que donnerait le choix de statistiques portant sur les seules filiales de premier rang.

Par ailleurs, les statistiques du SESSI sont fondées depuis le début sur une définition de la notion de « contrôle étranger » qui conduit dans certains cas à prendre en compte des participations étrangères minoritaires cumulées supérieures à 50% du capital d'une entreprise, alors que les actionnaires étrangers n'agissent nullement de concert et ne cherchent pas à influencer sur la gestion de l'entreprise, mais souhaitent seulement rentabiliser au mieux leurs investissements. Jusqu'à présent, cependant, la différence conceptuelle entre « l'implantation étrangère » et « les groupes étrangers » a peu d'impact sur les chiffres publiés, cette différence n'ajoutant qu'un nombre marginal d'entreprises sous contrôle étranger. Ainsi, par exemple, jusqu'au 1^{er} janvier 1998 (dernier encours statistique connu) la prise en compte des investisseurs institutionnels étrangers ne ferait pas basculer la nationalité des groupes français du CAC 40 (à une exception près). L'impact sur la nationalité des entreprises de la prise en compte ou non de ces investisseurs, très nombreux mais généralement très minoritaires, ne pourrait donc être sensible qu'à partir du 1^{er} janvier 1999 et au-delà.

Enfin, le SESSI manque d'informations sur les participations étrangères minoritaires et sur les créations d'entreprises, mal renseignées par le fichier du Trésor. Comme l'enquête liaisons financières de l'INSEE, les données du SESSI se prêtent mal à une analyse en dynamique de l'investissement direct étranger.

3.1.4. Les données de la DATAR.

La finalité des données produites par la DATAR est d'évaluer le flux annuel d'investissements directs étrangers créateurs d'emplois. Pour qu'une opération soit prise en compte, il faut que l'investisseur étranger acquière le contrôle de l'entreprise investie, ce qui implique qu'il exerce la direction effective de l'entreprise. En cela, les données de la DATAR ne sont pas comparables à celles d'autres séries statistiques, notamment aux flux d'investissements directs de la balance des paiements, définis par la volonté d'acquérir un intérêt durable dans une entreprise et/ou d'en influencer la gestion et considérés comme établis, en pratique, dès lors que l'investisseur détient plus de 10% du capital de l'entreprise investie.

La méthode utilisée consiste ensuite à recenser les emplois créés dans de nouveaux établissements ou dans des extensions d'établissements existants, ainsi que les emplois préservés dans des sociétés en état de règlement judiciaire. Les emplois créés ou maintenus ainsi comptabilisés sont ceux qui sont annoncés à un horizon de trois ans. Il n'y a cependant pas de suivi des emplois effectivement créés au terme des trois ans qui suivent l'investissement, permettant de valider les objectifs initiaux pris en compte dans les données publiées. Les données de la DATAR, établies à partir des objectifs annoncés par les entreprises, ne sont en effet pas contrôlées a posteriori. L'événement déclencheur d'une comptabilisation par la DATAR est celui de la décision d'investissement : à cette date, l'entreprise ne dispose pas encore d'un numéro SIREN ce qui rend difficile la comparaison des investissements annoncés avec d'autres séries statistiques. Pour des raisons historiques enfin, la DATAR exclut du champ de recensement des investissements étrangers certains secteurs comme la finance ou le tourisme et la restauration.

Pour les représentants de la DATAR, les données ainsi établies constituent l'indicateur le plus proche d'une série qui recenserait les établissements étrangers créés dans l'année, avec une répartition par secteurs d'activité, par types d'opérations (création, extension, rachat ou partenariat) et par région administrative. C'est de surcroît l'indicateur le plus proche des séries publiées par d'autres organismes européens, chargés en Europe, de l'attraction des investissements étrangers - même si, là encore, ces données ne sont pas recueillies selon des méthodes homogènes.

La méthodologie utilisée pour la confection des données de la DATAR les éloigne des statistiques issues d'autres sources statistiques publiques. Les données produites par la DATAR pourraient néanmoins constituer un complément utile des autres séries statistiques

sur les investissements directs étrangers en France. Ceci requiert que les entreprises investies recensées par la DATAR soient statistiquement identifiées (par leur numéro SIREN) de façon à pouvoir croiser ou confronter les données unitaires avec celles d'autres organismes statistiques.

Lors d'une réunion du groupe de travail, les représentants de la DATAR ont jugé possible un rapprochement de leurs données avec celles d'autres sources statistiques publiques, passant notamment par la prise en compte du numéro SIREN.

3.1.5. Les données de sources privées.

Les données issues de bases privées (DAFSA, Amadeus, Worldscope, Dun et Bradstreet, Thomson Financial Data, etc...) n'ont pas pour vocation de constituer des systèmes statistiques complets et cohérents, mais plutôt de fournir des données individuelles et nominatives sur des entreprises participant du renseignement commercial à leurs utilisateurs. Elles peuvent ainsi être utilisées en complément d'autres sources ou pour recouper des fichiers publics, mais leur utilisation comme source de données exclusive ferait apparaître une couverture très partielle des entreprises françaises sous contrôle étranger.

3.2. Les points forts du système statistique français.

3.2.1. Les statistiques de balance des paiements : un recensement quasi-exhaustif des opérations d'investissements directs et un ensemble méthodologiquement cohérent au plan international.

Les statistiques d'investissements directs de la balance des paiements sont les seules à être établies sur la base d'un recensement des opérations qui tend à l'exhaustivité. A ce titre, elles constituent une source d'information unique sur les flux d'investissements directs et les prises de contrôle de l'étranger, y compris dans les PME françaises. En outre, à la différence de toutes les autres statistiques sur les investissements directs étrangers, les statistiques de la balance des paiements forment un ensemble parfaitement cohérent au plan méthodologique, permettant des comparaisons internationales sur une base homogène.

3.2.2. Les statistiques industrielles.

Le recensement des implantations étrangères dans l'industrie est effectué de longue date. Constitué à l'origine à partir d'une recension exhaustive des investissements directs étrangers, via les déclarations administratives transmises par la direction du Trésor à une époque où celle-ci exerçait un contrôle étroit des opérations, le fichier du SESSI est régulièrement mis à jour à partir des autres sources statistiques disponibles et alimenté par l'Enquête Annuelle d'Entreprise. La série actuellement disponible est fondée sur les groupes d'entreprises et sur le concept d'investisseur ultime (UBO), ce qui lui permet de prendre en compte l'ensemble des implantations étrangères, directes et indirectes, et présente une méthodologie cohérente sur les 25 dernières années. La recherche du véritable groupe d'appartenance est exhaustive pour les entreprises employant 200 personnes et plus. Le poids des entreprises industrielles étrangères est évalué pour de nombreuses variables : effectifs, rémunérations, chiffre d'affaires, valeur ajoutée, excédent brut d'exploitation, FBCF, exportations, etc... Les points forts des statistiques publiées par le SESSI sont également un très grand détail aux niveaux sectoriel et régional, rendu possible par la qualité des travaux de mise en cohérence et prises en compte des diverses sources. Enfin, la plupart des enquêtes du SESSI (sur l'innovation, sur la R&D, etc...) peuvent être croisées avec le critère d'origine du capital.

3.2.3. Le numéro SIREN des entreprises : un outil essentiel pour le rapprochement des statistiques.

Le numéro SIREN attribué à chaque entreprise française est un élément déterminant pour la qualité des statistiques nationales. Son utilisation systématique permet de croiser et d'apparier

tous les fichiers d'entreprises, accroissant d'une part l'efficacité des procédures de contrôle et d'autre part les possibilités de pratiquer des analyses multi-critères.

3.3. Les défauts de cohérence des statistiques françaises d'investissements directs.

3.3.1. Des écarts statistiques avec les données des pays partenaires.

L'utilisation de données sur les investissements directs dans des études sur l'économie internationale requiert la mise en place d'un système de représentation globale des investissements directs. La mise au point d'un tel système, ainsi que la signification et l'interprétation des flux d'investissements directs de balance des paiements exigent cependant que soient résolus les problèmes d'asymétries bilatérales ou de désajustements mondiaux. Or, il subsiste des asymétries extrêmement élevées entre les flux d'investissements directs bilatéraux entrants et sortants de pays partenaires, même géographiquement et culturellement proches (cf. les statistiques bilatérales d'investissements directs franco-allemands : en 1997, la France a déclaré des sorties d'investissements directs de 3,7 milliards d'euros vers l'Allemagne ; celle-ci n'a enregistré pour sa part que 0,3 milliard d'euros d'investissements directs en provenance de France au cours de la même année).

3.3.2. Des divergences méthodologiques importantes entre les sources qui débouchent sur des résultats différents.

La méthodologie utilisée par l'INSEE (et complétée par le SESSI pour l'élaboration des statistiques de pénétration étrangère dans l'industrie) est a priori plus complète et plus ambitieuse que celle de la balance des paiements : elle est entièrement fondée sur le concept de groupe d'entreprises et conduit donc à rechercher pour chaque société le « bénéficiaire ultime », c'est à dire la maison-mère – française ou étrangère - qui exerce le contrôle final sur la société considérée et sur l'ensemble du groupe. Pour le SESSI, seront donc recensées comme des filiales d'entreprises étrangères des sociétés *indirectement* contrôlées par l'étranger, alors que les FATS se limitent au *contrôle direct*, au « bénéficiaire immédiat » des investissements et aux relations entre résidents et non-résidents. Il en découle des divergences importantes à la fois dans le champ des entreprises prises en considération et dans l'origine géographique des investisseurs étrangers. Une illustration des conséquences de ces divergences en termes de mesure du poids des entreprises sous contrôle étranger est donnée dans le tableau ci-dessous. De tels écarts nécessitent que les administrations et institutions productrices des statistiques d'investissements directs étrangers puissent confronter régulièrement leurs données, à la fois pour procéder à leur harmonisation lorsque cela est possible et pour quantifier précisément les divergences et leurs raisons.

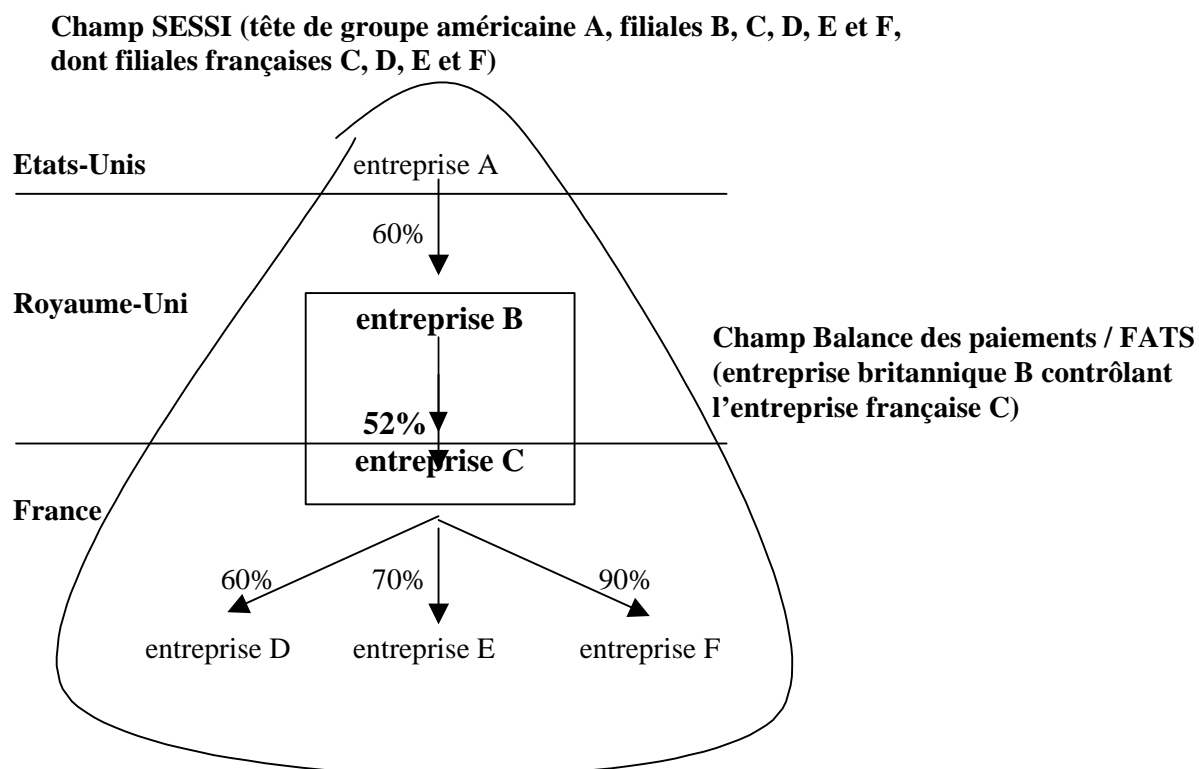
Tableau n°3 - Le poids des entreprises sous contrôle étranger dans l'industrie française selon deux sources différentes

	Au 31 décembre 1996 source : Banque de France, FATS (1)	Au 1^{er} janvier 1997 source : SESSI (1)	Ecart en %
Nombre d'entreprises	ND	2 970	
Effectifs employés	480 757	815 000	+70%
Rémunérations (2)	ND	139 577	
Chiffre d'affaires (2)	853 183	1 066 422	+25%
Valeur ajoutée brute (2)	245 196	316 282	+29%
Excédent brut d'exploitation (2)	ND	95 817	
Investissements totaux (2)	ND	42 654	
Exportations (2)	261 743	404 988	+55%
Importations (2)	245 552	ND	

- (1) Le SESSI et la Banque de France recensent les entreprises majoritairement contrôlées par l'étranger
- (2) données en millions de francs

Schéma n°2

Illustration des différences méthodologiques entre les statistiques du SESSI et de la Banque de France



3.3.3. *Des questions en suspens.*

Actuellement, il existe deux conceptions différentes de l'investissement direct : dans le premier cas celui-ci est considéré comme constitué lorsque l'investisseur détient une participation au capital de l'entreprise investie ou des droits de vote en assemblée générale ordinaire supérieurs à 10% (méthodologie internationale de balance des paiements), dans le second cas, l'investissement direct exige le contrôle de l'entreprise investie. La notion de contrôle est elle-même appréhendée de façon différente selon les organismes, allant de la détention d'une partie majoritaire du capital à la détention d'une minorité de blocage et passant par l'existence de comptes consolidés. Dès lors qu'on peut délimiter précisément les champs correspondant à ces deux seuils, leur coexistence ne constitue pas un problème. En revanche, les questions du contrôle minoritaire, des joint-ventures, des actionnaires minoritaires agissant de concert, etc... n'ont pas reçu de réponse claire et uniforme de tous les organismes statistiques concernés.

4. Les recommandations.

Sur la base des constatations effectuées ci-dessus, le groupe formule les recommandations suivantes :

- 4.1. Les statistiques de flux d'investissements directs étrangers établies par la Direction de la Balance des Paiements de la Banque de France doivent continuer à être compilées et publiées, en adéquation avec le V^{ème} manuel de balance des paiements du FMI et avec la méthodologie définie par la BCE, EUROSTAT et l'OCDE. Dans la mesure du possible, le rapprochement avec les statisticiens de balance des paiements des pays partenaires, déjà bien engagé, en particulier dans un cadre européen (à la BCE ou à EUROSTAT, au sein du groupe « Asymétries »), sera rendu plus systématique, de façon à confronter les statistiques d'investissements directs étrangers avec les statistiques « miroir » établies par les pays de provenance des capitaux.
- 4.2. Il est essentiel de parvenir à articuler les concepts d'investissement direct étranger sur le territoire national et d'investissement en capital au sens de la comptabilité nationale pour évaluer la part des IDE contribuant à la FBCF. On regardera donc, dans toutes les sources, existantes ou à venir, les possibilités de distinguer les investissements contribuant à la formation de capital fixe des autres catégories d'investissements. Au préalable, une réflexion sur la possibilité de croiser les notions d'investissement direct au sens de la balance des paiements et d'investissement physique pour définir un agrégat susceptible d'être correctement appréhendé au plan statistique paraît nécessaire.
- 4.3. Le croisement des données établies par la DATAR avec celles d'autres sources statistiques pourrait permettre d'enrichir les données sur les investissements directs étrangers en France en fournissant des indications sur les créations d'établissements et d'entreprises, souvent mal appréhendées par les autres sources, et sur la contribution des investisseurs étrangers à la formation de capital fixe. Un tel croisement implique que toutes les entreprises françaises créées ou investies par des opérateurs étrangers soient précisément identifiées par l'enregistrement de leur numéro SIREN et que la DATAR tienne à jour un fichier des implantations étrangères qu'elle a recensées. Un tel fichier permettrait un suivi des créations d'emplois, allant au-delà de la comptabilisation des projets de créations d'emplois annoncés lors de l'investissement initial.

Une meilleure intégration des données de la DATAR sur les investissements directs étrangers en France avec les statistiques des autres organismes publics impliqués devrait sans doute aller de pair avec une participation de la DATAR aux travaux du CNIS, pour ce qui concerne ses activités statistiques.

- 4.4. Le groupe souhaite que soit établi un référentiel statistique unique listant les entreprises françaises dont une partie du capital est sous influence étrangère. Une concertation entre la Banque de France, l'INSEE, le SESSI et, éventuellement, d'autres services statistiques doit être engagée afin de résoudre les problèmes conceptuels et de mise en œuvre.
- 4.5. On examinera aussi les possibilités d'élargir et d'harmoniser les nomenclatures utilisées pour le partage sectoriel des investissements directs étrangers, en particulier dans les services, de façon à ce que celles-ci puissent être croisées avec les nomenclatures habituelles d'activité ou de produits. En complément, on étudiera les moyens d'améliorer et de préciser l'information sur les entreprises « holdings ». Les pistes permettant de prendre en compte l'activité de leurs filiales et sous-filiales seront explorées.

Un progrès dans ces domaines permettrait notamment de mettre les statistiques sur les investissements directs étrangers dans les services, qui représentent désormais une part essentielle des investissements étrangers, au niveau des statistiques industrielles.

- 4.6. Les écarts conceptuels entre les statistiques des institutions produisant des statistiques sur les investissements directs étrangers doivent être examinés. On attachera une grande importance à l'harmonisation du traitement des filiales communes et de l'affectation du code pays des entreprises étrangères. Là où les divergences doivent être maintenues (entreprise investie au sens de la balance des paiements et entreprise sous contrôle d'un groupe en particulier), on examinera la possibilité d'introduire – dans les fichiers, mais non dans les statistiques officielles – les entreprises appartenant à d'autres ensembles. Ce « marquage » réciproque de l'appartenance des entreprises aux divers ensembles possibles devrait faciliter la compréhension, et l'éventuelle réconciliation, des statistiques calculées par les divers organismes.
- 4.7. On a vu que chaque organisme recensant les investissements directs étrangers en France rencontrait des cas limites, traités au cas par cas. Pour éliminer les différences statistiques et réduire autant que possible la part des choix arbitraires, il apparaît nécessaire de définir précisément la notion de contrôle étranger et de faire adopter par le plus large spectre de producteurs et d'utilisateurs plusieurs concepts, tels la nationalité de l'entreprise investisseuse, la notion de contrôle minoritaire, le mode de traitement des « joint ventures », etc...
- 4.8. Il convient que les statistiques dites « FATS », fournies par la Banque de France aux organismes internationaux (l'OCDE et EUROSTAT), soient désormais fondées sur la notion de groupe d'entreprises et prennent en compte le contrôle indirect, y compris entre entreprises résidentes. Dans ce contexte, les statistiques de FATS devraient être en partie dissociées des investissements directs recensés en balance des paiements qui sont fondés sur la notion de contrôle direct et sur les relations entre résidents et non-résidents. Une concertation doit s'établir entre la Banque de France, l'INSEE et le SESSI afin de parvenir dans les meilleurs délais à enrichir les statistiques de FATS.

Il doit être noté ici que cette recommandation ne saurait s'appliquer aux statistiques de FATS sur les investissements directs français à l'étranger, qui ne pourront bénéficier des informations déjà collectées par l'INSEE et le SESSI sur les groupes d'entreprises. Le respect de la recommandation pour les seules statistiques de FATS sur les investissements directs étrangers en France aboutira en conséquence à rompre la cohérence méthodologique, et à supprimer les possibilités de comparaison, entre les FATS dites « inward » et les FATS dites « outward ».

- 4.9. La participation de la France aux travaux des organisations internationales, en particulier EUROSTAT, la BCE et l'OCDE devra, évidemment, être poursuivie. On veillera à ce que les divers organismes nationaux concernés se tiennent mutuellement informés des résultats des travaux des organisations internationales et des données sur les investissements directs

étrangers en France qu'ils transmettent à ces organisations. A moyen terme, il est impératif de renforcer la cohérence des statistiques fournies aux organisations internationales.

- 4.10. Le groupe de travail rappelle que les données individuelles sont recueillies dans le cadre du secret statistique ou du secret professionnel et que les dispositions nécessaires doivent continuer à être prises pour en assurer la confidentialité, garantie de la qualité des statistiques.
- 4.11. En contrepartie, il souhaite que l'emploi de données individuelles à des fins scientifiques et sous couvert du secret statistique puisse se développer, sans quoi l'utilisation des statistiques publiques risque de décliner au profit du recours à des données de sources privées, souvent payantes et qui ne se réfèrent pas à des règles méthodologiques précises. Dans ce cadre, l'élaboration d'un document synthétique établissant clairement, source par source, les possibilités d'utilisation de données individuelles paraît tout à fait opportune.

Sur un plan plus général, il peut paraître souhaitable pour améliorer l'information de l'ensemble des utilisateurs, que le Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, auquel sont rattachés plusieurs services produisant ou utilisant des statistiques sur les investissements directs étrangers en France, héberge un site internet présentant les différentes catégories de données disponibles sur ces investissements et fournissant un accès aux sites internet des institutions et services producteurs des données.

- 4.12. Le calendrier de mise en œuvre de ces recommandations est varié. Certaines peuvent être mises en œuvre dans les six prochains mois, d'autres pourraient demander plusieurs années. Dans ces conditions, il est souhaitable que les rapporteurs des deux formations du CNIS dont est issu le groupe de travail (*Monnaie, finances, balance des paiements* et *Système productif*) informent annuellement celles-ci de l'état d'avancement et de mise en œuvre des recommandations.

LISTE DES ANNEXES

- ANNEXE 1 : Mandat du groupe de travail
- ANNEXE 2 : Liste des membres du groupe de travail
- ANNEXE 3 : L'offre statistique à la Banque de France sur les flux et les encours d'investissements directs étrangers en France (Irène d'Hoine, Banque de France)
- ANNEXE 4 : Les fichiers disponibles à l'INSEE sur les investissements étrangers en France (Vincent Thollon-Pommerol, INSEE)
- ANNEXE 5 : Les travaux du SESSI sur l'implantation étrangère en France (Édouard Mathieu, SESSI)
- ANNEXE 6 : Les « FATS » : une nouvelle source d'information sur les investissements directs étrangers dans le secteur tertiaire (Styliani Belli et Claude Peyroux, Banque de France)
- ANNEXE 7 : Le nouveau régime des investissements étrangers en France (Direction du Trésor)
- ANNEXE 8 : La localisation à l'étranger des entreprises multinationales. Une approche d'économie géographique hiérarchisée appliquée aux entreprises japonaises en Europe (Thierry Mayer et Jean-Louis Mucchielli, université de Paris 1)
- ANNEXE 9 : Les activités des firmes multinationales en Italie (Giovanni Balcet, université de Turin)
- ANNEXE 10 : Besoins et travaux de l'OCDE en matière d'investissements directs étrangers (Thomas Hatzichronoglou, OCDE)
- ANNEXE 11 : Investissements directs étrangers et besoins en informations : « que voulons-nous savoir ? » Le point de vue politique (Geert Dancet, Commission européenne, Direction générale des entreprises)
- ANNEXE 12 : Les besoins en données statistiques du ministère de la Défense en matière d'investissements directs étrangers en France
- ANNEXE 13 : Avis des représentants du Commissariat Général du Plan pour le groupe de travail du CNIS sur les investissements directs étrangers en France

LISTE DES SCHEMAS, TABLEAUX ET ENCADRES

- ENCADRE N°1 : Les groupes de travail internationaux sur les investissements directs
- TABLEAU N°1 : Les groupes de travail internationaux sur les investissements directs
- ENCADRE N°2 : Partage des tâches en matière de méthodologie des opérations d'investissements directs de la balance des paiements et de la position extérieure au niveau européen
- TABLEAU N°2 : Récapitulation des informations disponibles sur les investissements directs étrangers en France
- SCHEMA N°1 : La collecte des données sur les investissements directs étrangers en France
- TABLEAU N°3 : Le poids des entreprises sous contrôle étranger dans l'industrie française selon deux sources différentes
- SCHEMA N°2 : Illustration des différences méthodologiques entre les statistiques du SESSI et de la Banque de France

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES UTILISES DANS LE RAPPORT

APE	Activité Principale Exercée
ASSUR	fichier de la Commission de Contrôle des Assurances
BAFI	Base des Agents Financiers, fichier de la Commission Bancaire
BALO	Bulletin des Annonces Légales et Officielles
BDP	balance des paiements
BEA	Bureau of Economic Analysis, organisme public américain rattaché au Département du Commerce produisant la balance des paiements et nombre de statistiques sur les investissements directs
BCE	Banque Centrale Européenne
CA	Chiffre d’Affaires
CCI	Chambres de Commerce et d’Industrie
CEPII	Centre d’Études Prospectives et d’Informations Internationales
CFCE	Centre Français du Commerce Extérieur
CGP	Commissariat Général du Plan
CNIS	Conseil National de l’Information Statistique
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement
DADS	Déclaration Annuelle sur les Données Salariales
DATAR	Délégation à l’Aménagement du Territoire et à l’Action Régionale
DiGITIP	Direction Générale de l’Industrie, des Technologies de l’Information et des Postes
EAE	Enquête Annuelle d’Entreprise
EUROSTAT	ou OSCE, Office Statistique des Communautés Européennes
FATS	Foreign Affiliate Trade Statistics ou Statistiques sur les Filiales Étrangères
FBCF	Formation Brute de Capital Fixe
FIBEN	Fichier Bancaire des Entreprises, géré par la Banque de France
FMI	Fonds Monétaire International
FMN	Firme Multinationale
GIE	Groupement d’Intérêt Économique
IAA	Industries Agro-Alimentaires
IDE	Investissement Direct Étranger
INSEE	Institut National de la Statistique et des Études Économiques
JETRO	Japan External Trade Organization
LIFI	fichier Liaisons Financières de l’INSEE
MEDEF	Mouvement des Entreprises de France
NAF	Nomenclature d’Activités Française
OCDE	Organisation pour la Coopération et le Développement Économique
OMC	Organisation Mondiale du Commerce

ONU	Organisation des Nations Unies
OPA	Offre Publique d'Achat
OPE	Offre Publique d'Échange
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petites et Moyennes Entreprises
R&D	Recherche et Développement
SESSI	Service des Études et des Statistiques Industrielles
SIREN	Système Informatisé du Répertoire des Entreprises
SIRENE	Système Informatisé du Répertoire des Entreprises et des Établissements
SUSE	Système Unifié des Statistiques d'Entreprises, géré par l'INSEE
UBO	Ultimate Beneficiary Owner ou Investisseur Ultime

BIBLIOGRAPHIE

- Banque de France** *Structure du capital des entreprises françaises*, Bulletin mensuel n°55, juillet 1998
- CEPII** *Compétitivité des nations*, ouvrage collectif du CEPII dirigé par Michel Fouquin, chapitres 9 et 10 réalisés par Lionel Fontagné
- CNUCED** *World Investment Report*, New-York/Genève, octobre 2000
- FMI** *Manuel de la balance des paiements*, cinquième édition, 1993
- Ulrich Hörning** *Foreign Direct Investment in France between 1986 et 1996*, thèse de sciences économiques, Université de Tübingen, février 1998
- INSEE** *Economie et Statistiques*, numéro 326-327, 1999 – 6/7, consacré aux investissements étrangers
- INSEE** *Globalisation et Statistique : au-delà des groupes d'entreprises*, La lettre du système statistique d'entreprises, n°31, décembre 1998
- Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie et Banque de France**
Rapports annuels sur la balance des paiements et la position extérieure de la France, dernière édition septembre 2000
- Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie,
Secrétariat d'État à l'industrie, SESSI,**
L'implantation étrangère dans l'industrie française, collection Chiffres clés, éd. 1999
- OCDE et FMI** *Report on the Survey of Implementation of Methodological Standards for Direct Investment*, Paris, mai 1999
- OCDE** *Manuel sur les indicateurs de globalisation* (non publié)
- OCDE** *Mesurer la mondialisation - Le poids des multinationales dans les économies de l'OCDE*, Paris, 1999

Études récentes menées à l'INSEE, incluant l'utilisation significative d'information statistique sur les groupes étrangers installés en France

Thème Commerce extérieur

« Groupes français, étrangers, entreprises indépendantes : les contrastes se renforcent », Frédéric BOCCARA, extrait de *Synthèses* n° 12-13, Insee, 1997.

« Les groupes d'entreprises et l'internationalisation du système productif français : 1983-93 un redressement de la balance commerciale accompagné d'oppositions accrues », Frédéric BOCCARA, présenté à *ERSA97, European Regional Science Association*, 37th congress, Rome, 26-27 août 1997, Université Tor Vergata.

« The Role of French and Foreign Enterprise Groups in the French Productive System Internationalization », Frédéric BOCCARA, in *Micro and Macrodatability of Firms - Statistical Analysis and International Comparison*, S. Biffignandi (ed.), p. 25-58, Springer-Verlag, 1999.

Thème Implantation

« Stratégie d'implantation régionale, nationale ou internationale : quelle influence sur le développement des entreprises françaises ? », Marie-Christine PARENT, *Economie et Statistique*, n° 290, p.3-15, Insee, 1995.

« L'investissement direct et les entreprises françaises », Michel HOUDEBINE, Agnès TOPIOL-BENSAÏD, *Economie et Statistique*, n° 326-327, p. 113-128, Insee, 1999.

Thème Développement régional

« Inscription territoriale des groupes et identité des systèmes productifs locaux », Vincent HECQUET, Frédéric LAINE, *document de travail de la Direction des Statistiques d'Entreprises et de la Direction de la Diffusion et de l'Action Régionale n° E 9705/H 9701*, Insee, 1997.

« Structures industrielles locales et formes d'organisation économique », Vincent HECQUET, Frédéric LAINE, *Economie et Statistique*, n° 326-327, p. 205-223, Insee, 1999.

Thème Régions

« Les groupes : impact sur l'emploi », Sandrine RIGOLLOT, Annie HERBIN, *Insee-Revue*, n° 10, p4-8, Insee Champagne-Ardennes, 1997.

« Les groupes dans l'Economie ligérienne », Josiane LE GUENNEC, *Références*, n°27, p11-16, Insee-Pays de la Loire, septembre 1999.

« L'économie de l'Ile de France et les groupes », Frédéric LAINE, Vincent HECQUET, *Regards*, n° 41, p. 5-9, Insee Ile de France, septembre 1998.

« La moitié de l'emploi contrôlé par des groupes », Patricia ANTONOV-ZAFIROV, *Profils*, n° 4, 4 p., Insee Nord-Pas de Calais, avril 1998.

Thème Emploi, Qualifications

« Des salariés plus qualifiés dans les groupes d'entreprises moins présents qu'ailleurs », Philippe JULIEN, Frédéric LAINE, *Sud-Insee*, n° 26, 4 p., Insee Provence-Alpes-Côte d'Azur, mai 2000.

« Entreprises étrangères - Quinze ans d'investissements industriels », Catherine JAFRA, Laurent ZINS, *Economie Lorraine*, n° 159, p. 8-14, Insee Lorraine, décembre 1996.

Généralités

« Enterprise Group : the French Methodology and Results », Vincent THOLLON-POMMEROL, in *Micro and Macrodatabases of Firms - Statistical Analysis and International Comparison*, S. Biffignandi (ed.), p. 59-68, Springer-Verlag, 1999.

« Le nombre de groupes d'entreprises a explosé en 15 ans », Nicole CHABANAS, Éric VERGEAUD, *Insee Première* n° 553 - novembre 1997.